

Délibérations du 16.04.2021

Au regard de la situation sanitaire, la Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue à distance, via Teams, conformément à la délibération de la CFVU adoptée le 12 février dernier et de la délibération du CA du 26 février 2021.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en sa séance du **16 avril 2021, 9h00**, en visioconférence, via Teams

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 31

Pour des raisons d'organisation, la partie avis a été traitée avant la partie adoption, contrairement à ce qui était annoncé dans l'ordre du jour initial.

Étaient présent.es :

Marie-Karine LHOMMÉ

Collège A : Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Emilie VAYRE, Vincent DI ROCCO, Isabelle BOEHM

Collège B : Hervé GOLDFARB, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Olivier DAMOUR, Eve ROTHBERG, Stéphane RICHARD, Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures : Natacha MABRU

Usagers/ères : CHENOUNE Pierre, TOURDOT Inès, LAVAUD Lucile, MICHEL Ophélie, BOYER Jean-Baptiste, GOMES NUNES Angela

Représenté.es : Thomas PASQUIER, Jean-Yves AUTHIER, Alexandre QUIQUEREZ, CHARLES Ninon, CHICHET Matéo, FROGER Clémence, LACHENAL Jean-Baptiste, BISACCIA Thomas

Invité.es : Lamine MAHMOUDI, Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Beate BALDWIN, Flore CARCIOFO, Florence BONIFAY, Anthony SIMON, Sébastien VALIN, Delphine HAUTOIS

Invitées permanentes : LOBRY Cathy, DESPRAT Valérie, LESUEUR Charlotte

Conventions	Pour	Contre	Abst	NPPV
08.01 – Conventions Delphine HAUTOIS présente la convention de partenariat pédagogique entre le M1 LARP – Lettres Appliquées à la Rédaction Professionnelle (UFR LESLA) et la Villa Gillet qui détermine les termes de fonctionnement du partenariat. Cette convention régularise la situation suite à l'arrivée de la nouvelle direction de la Villa Gillet et de la nouvelle équipe pédagogique du parcours LARP. Cette convention formalise le stage en M1 d'un mois (programmation d'un événement) et le partenariat avec certains enseignements (six séances de cours animées par six responsables de pôles qui présentent leur métiers et missions sous le format de Master class, dimension professionnalisante				

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 70 82

<http://www.univ-lyon2.fr>

plus riche). Convention qui vaut jusqu'à la fin de l'accréditation en cours. Avec la nouvelle accréditation, le master LARP sera remplacé par un nouveau master de la mention Métiers du livre et de l'édition.

Présentation par Anthony SIMON, Doyen de l'UFR Temps et Territoires, de l'accord de coopération du double diplôme Master PMTS (UFR T&T) qui précise la création d'un parcours de formation en vue de délivrer un double diplôme dans le secteur pluridisciplinaire des études relatives au tourisme durable et à la valorisation du patrimoine matériel et immatériel des territoires. Premiers contacts pris avec l'Université de Bergame à l'occasion des 25 ans du programme MINERVE. Cet accord vise à développer le partenariat avec le parcours tourisme que propose cette université et qui vise à accueillir à l'Université Lyon 2 des étudiant.es dès le premier semestre du M2, avec la possibilité de poursuivre leur année en France dans le cadre d'un stage. Les étudiant.es de l'Université Lyon 2 effectuent le second semestre du M1 (étudiant.es sélectionné.es en M1) à Bergame. Les enseignements proposés sont dispensés en anglais. Il est précisé qu'il n'y a pas de note éliminatoire à 7 ou 8/20. La note de 10/20 permet de valider le semestre. Pas de compensation entre les semestres au M2 à Lyon 2. Les étudiant.es en mobilité sont soumis aux modalités de contrôle de connaissances de l'Université d'accueil.

Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE poursuit avec les DPI suivants :

- L'accord de coopération du double diplôme Master VEU (UFR ASSP – UFR T&T) précise la création d'un parcours de formation en vue de délivrer un double diplôme dans le secteur pluridisciplinaire des études urbaines. Création d'un partenariat avec l'Université de Bergame.
- L'accord de coopération du double diplôme Master Arts Littérature et langage, parcours Etudes Lusophone (UFR LANGUES) précise la création d'un parcours de formation en vue de délivrer un double diplôme dans le domaine des études lusophones. Renouvellement du partenariat avec l'Université de Lisbonne. Mobilité étudiante fixée à un semestre minimum pour 10 étudiant.es maximum.

Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE présente les conventions suivantes :

- L'avenant n° 1 à la convention des PsyEN (UFR PSYCHO) définit les modalités d'inscription, les conditions d'organisation de la formation des psychologues de l'Éducation nationale stagiaires. Partenariat avec l'Université Lyon 1 (INSPE) et l'académie de Lyon. Prolongation de la convention d'origine pour l'année universitaire 2020-2021.
- L'avenant budgétaire et financier 2020-2021 du Master Sociologie, parcours SDO et diplôme de cadre de santé (UFR ASSP) modifie l'annexe 3 financière de la convention de partenariat pédagogique du 22 août 2016. Partenariat avec l'Institut de formation des cadres de santé – Territoire Lyonnais (IFCS-TL).

<ul style="list-style-type: none"> - La convention de délégation de gestion C2i2e (INSPE) précise les modalités d'intervention du référent C2i2e de l'INSPE pour le compte de l'Université Lyon 2 (renouvellement). - La convention de partenariat M2 SADL (UFR ASSP) précise les modalités de collaboration avec le Collège Européen de Cluny (CEC) accueillant les étudiant.es du Master 2 SADL (création 2020-2022). Mise en place d'un ou plusieurs modules sur le développement territorial au CEC. - La modification de l'avenant du 18/07/2017 relatif à la licence en droit (DROIT / ICLY) suite aux modifications de maquettes de Licence en Droit spécifique aux étudiant.es de l'ICLY pour l'année universitaire 2020-2021, et à l'actualisation du règlement de scolarité. Prolongation de la convention pour l'année 2021-2022. 				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 08.01– Avis Favorable</p>	27		4	
<p>Modifications de maquettes</p>	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p>07.01 - Modifications de maquettes</p> <p>Les modifications de maquettes sont généralement votées au mois de janvier pour une modélisation par le SAMS. Ces modifications passent tardivement parce qu'il s'agit soit de documents envoyés dans les temps à la DFVE, mais pas encore votés, soit d'une modification imposée par un partenaire.</p> <p><u>Maquettes du CIEF :</u> Présentation des 8 demandes complémentaires de modifications des formations (XUA11 - XUA13 - XUA14 - XUA21 - XUA22 - XUA23 - XUA24 - XUPB1) qui n'ont pas été présentées lors de la CFVU du 22 février 2021, ainsi que de l'ensemble des 14 maquettes modifiées en conséquence par le pôle Apogée.</p> <p><u>M2 Droit des personnes vulnérables :</u> Fin de la mutualisation du CM Approche socio-anthropologique avec le DU.</p> <p><u>M2 Contrats - Droit des événements sportifs et culturels :</u> Modification de l'intitulé du parcours avec l'ajout de la notion de « contrats » et de la répartition des heures de projets tutorés.</p> <p><u>M1 MBFA - CCPro et GP :</u> Modification de l'intitulé d'un cours.</p> <p>Les maquettes du master MEEF seront votées à la CFVU du 21 mai 2021, en vue de l'application de la réforme des MEEF à la rentrée 2021.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 07.01– Avis Favorable</p>	19		11	1
<p>Projets sous-commission CVEC – Initiatives étudiantes du 13 avril 2021</p>	Pour	Contre	Abst	NPPV

<p>09.01 - Projets sous-commission CVEC – Initiatives étudiantes du 13 avril 2021</p> <p>Présentation par Cathy LOBRY, DGSA DFVE, des trois projets approuvés par la commission CVEC en date du 13 avril 2021. Précision apportée concernant la subvention de 350 euros pour le BDE HIGEA. Il s'agit d'une aide de démarrage accordée au moment de la création d'une association qui demande pour la première fois son agrément. Aide à la prise en charge des frais de fonctionnement pour la mise en œuvre opérationnelle du fonctionnement de l'association (frais de parution au Journal Officiel, frais bancaires et assurances demandées).</p> <p>Concernant la sous-commission CVEC – Initiatives étudiantes, un budget au sein du service de la Vie étudiante lui est dédié, issu de la CVEC, afin de prendre en charge les demandes des étudiant.es et les aider à porter des projets. Il s'agit d'une enveloppe de 70 000 à 90 000 euros par année universitaire. La sous-commission se réunit une fois par mois. La sous-commission CVEC – Aides sociales ne passe pas en instance et a également une enveloppe dédiée.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 09.01 – Avis Favorable</p>	28		3	
QUESTIONS DIVERSES	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p>Motion</p> <p>Motion relative au passage au contrôle continu intégral et la suppression des compensations et rattrapages présentée par Angéla GOMES NUNES en début de séance.</p> <p>La motion, déjà proposée à la dernière CFVU, mais sans mise au vote, ne peut être débattue faute de temps. Elle est proposée directement au vote. La Vice-présidente propose une réunion avec les organisations étudiantes pour répondre à leurs inquiétudes sur les points de l'évolution des règlements de scolarité pour la prochaine offre de formation (2022).</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote Motion – Avis Défavorable</p>	13	15	2	

Fait à Lyon, le 26.04.21

Marie-Karine LHOMMÉ
Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

